

Nature des justificatifs à joindre aux demandes de codification B1 et B3

1) Rapprochements de conjoint

- Photocopie du livret de famille,
- Documents attestant de la signature d'un pacte civil de solidarité et de l'imposition commune,
- Extrait de naissance de l'enfant,
- Attestation de l'employeur ou d'inscription au Pôle emploi, ou d'apprentissage.

2) Handicap et maladie

- Tous les justificatifs dont, au moins, une attestation délivrée par un médecin agréé, attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée ou malade.

3) Résidence de l'enfant

- Décisions de justice, intervenues avant le 31 décembre de l'année scolaire en cours et attestant des situations à l'origine de la demande.
- Par ailleurs la situation des personnes isolées (veuves, célibataires...) ayant à charge un ou des enfants de moins de 20 ans au 31 décembre de l'année scolaire en cours sera prise en compte dans les mêmes conditions sous réserve que la demande soit motivée par l'amélioration des conditions de vie de l'enfant (facilité de garde, proximité de la famille...).

Justificatifs : photocopie du livret de famille, justificatif de domicile des intéressés.

4) Distance Etablissement - Lieu de résidence du maître.

- Justificatif de domicile (Facture Loyer, EDF, Téléphonie, Avis d'imposition, etc ...)